




BUDGET

2002-2003

PETER MESHEAU
MINISTRE DES FINANCES

CHOISIR LA PROSPÉRITÉ : UNE APPROCHE ÉQUILIBRÉE



New  Nouveau
Brunswick
C A N A D A

Budget 2002-2003

Publié par :

Ministère des Finances
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Internet : www.gnb.ca/0024/index-f.asp

Mars 2002

Couverture :

Communications Nouveau-Brunswick (CNB 1199)

Traduction :

Traduction des débats, Assemblée législative

Photocomposition :

Imprimeur de la Reine pour le Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55236-802-5

ISSN 0833-5680

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Think Recycling!



Pensez à recycler!

Table des matières

Introduction.....	5
Perspectives économiques	7
Mise à jour financière pour 2001-2002	9
Perspectives financières pour 2002-2003.....	11
Investissements dans les soins de santé et les personnes âgées	16
Investissements dans l'éducation et les enfants.....	19
Accent sur les priorités du Nouveau-Brunswick.....	20
<i>Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick.</i>	21
Investissement et innovation.....	23
Impôts compétitifs favorisant les emplois et la croissance.....	24
Conclusion	28
Annexe : Résumé budgétaire	29

Introduction

Monsieur le président, j'ai le privilège et l'honneur de présenter mon premier budget à titre de ministre des Finances.

C'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui à la Chambre pour présenter le troisième budget équilibré de suite du gouvernement actuel. Il s'agit de notre troisième budget successif qui augmente le financement des soins de santé et de l'éducation et notre troisième budget successif qui réduit les impôts pour les gens et les entreprises.

Le thème du budget de cette année est Choisir la prospérité : une approche équilibrée.

Les initiatives que nous présentons aujourd'hui reflètent les choix qui aideront le Nouveau-Brunswick à atteindre une plus grande prospérité grâce aux investissements dans l'innovation et l'infrastructure ainsi qu'aux allègements fiscaux. Par ailleurs, selon notre approche équilibrée, nous continuons d'investir dans les priorités qui comptent le plus pour les gens du Nouveau-Brunswick, comme les soins de santé et l'éducation.

Les gens du Nouveau-Brunswick savent qu'une économie prospère est essentielle pour payer les programmes sociaux dont ils ont besoin. Ils savent que nos choix doivent être équilibrés pour assurer la croissance de l'économie tout en finançant nos priorités sociales. C'est ce qu'accomplit le présent budget. Il mise sur la prospérité au moyen d'une approche équilibrée.

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui commence la mise en oeuvre de notre plan décennal intitulé *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*, qui vise à transformer notre économie et à combler l'écart économique entre le Nouveau-Brunswick et le Canada. Le budget nous mène plus loin et plus rapidement vers un tel objectif.

Dans le budget d'aujourd'hui, nous prenons des mesures solides et fondamentales pour que notre province s'ouvre aux investissements et à l'innovation. Nous posons les véritables éléments de base d'un succès économique durable et d'un Nouveau-Brunswick plus compétitif à l'échelle mondiale.

Grâce à notre plan et à une telle approche, les gens du Nouveau-Brunswick jouiront des avantages suivants :

- un investissement record de 1,8 milliard de dollars visant les soins de santé et les personnes âgées, y compris 80,6 millions en nouveaux investissements ;
- un investissement record de 1,09 milliard de dollars dans l'éducation, y compris de nouveaux investissements totalisant 46,8 millions ;
- des allègements additionnels de 27 millions au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers ;

- des réductions additionnelles de 11 millions au chapitre de l'impôt sur le revenu des corporations ;
- des investissements de 35 millions dans deux fonds destinés à l'innovation et à l'infrastructure universitaire ;
- un excédent budgétaire de 21,3 millions en 2002-2003.

Monsieur le président, de tels avantages n'ont pu être obtenus qu'en relevant des défis et en faisant des choix : le défi qui consiste à mieux gérer pendant une période de ralentissement économique et de problèmes financiers continus, et le choix d'investir dans ce qui compte le plus pour les gens du Nouveau-Brunswick.

De tels avantages ont été obtenus du seul fait de notre résolution et de notre détermination à l'égard d'une meilleure gestion. Comme l'a indiqué le budget de l'année dernière : « Nous ne devons pas assouplir la discipline financière que nous avons pratiquée. »

Nous ne le faisons pas, Monsieur le président, et nous ne le ferons pas.

Perspectives économiques

Monsieur le président, il était déjà évident, lors de l'établissement du budget de l'année dernière, que l'économie nord-américaine accusait un ralentissement. Les événements du 11 septembre ont accentué ce qui devait être, selon les premières prévisions, un bref fléchissement de l'économie mondiale.

Étant donné le poids du commerce extérieur dans notre économie, le Nouveau-Brunswick n'était pas à l'abri du ralentissement. Le ministère des Finances estime maintenant à 0,6 % la croissance réelle du produit intérieur brute, ou PIB, du Nouveau-Brunswick en 2001.

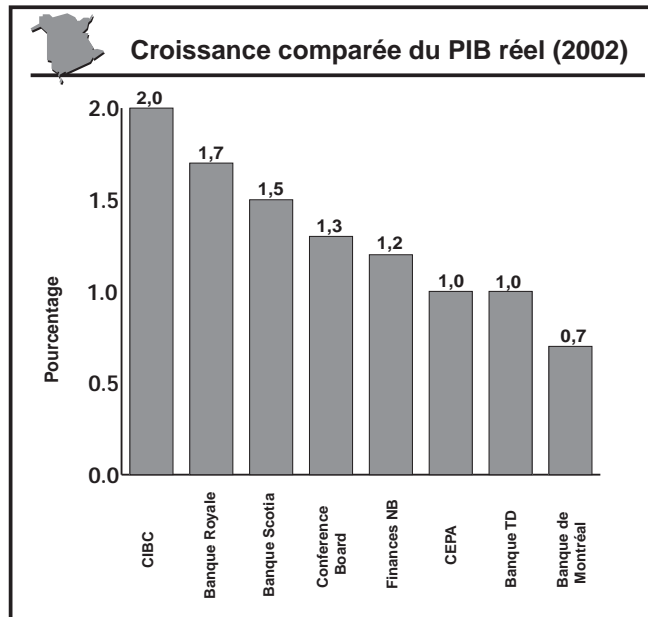
Bien que de nombreux indicateurs du Nouveau-Brunswick aient signalé une tendance au ralentissement en 2001, les aspects positifs suivants valent la peine d'être mentionnés :

- le taux de participation de la population active a atteint un niveau record, augmentant pour la cinquième année de suite ;
- les exportations de produits vers l'étranger ont augmenté de 11,6 %, pour passer à plus de 8,3 milliards de dollars, principalement en raison des produits énergétiques ;
- la construction résidentielle, stimulée par des taux d'intérêt décroissants, a connu une année prospère, les mises en chantier ayant augmenté de 12,4 % ;
- l'inflation selon l'indice des prix à la consommation est passée de 3,3 % en 2000 à 1,7 %, soit un taux inférieur à la moyenne canadienne.

Nous sommes également encouragés par le fait que l'emploi total dans la province atteint un niveau record. Les derniers chiffres publiés montrent que 341 600 personnes avaient un emploi au Nouveau-Brunswick en février.

La plupart des prévisionnistes disent maintenant que la croissance économique devrait connaître une relance en Amérique du Nord au cours de la deuxième moitié de 2002.

Au Nouveau-Brunswick, le consensus actuel du secteur privé est un taux de croissance de 1,3 % pour 2002, alors que les prévisions du ministère des Finances sont de 1,2 %.



Monsieur le président, comme le premier ministre Lord l'a dit récemment : À tout ralentissement financier correspond une reprise économique ; les provinces et les entreprises qui font maintenant les bons choix à long terme pourront tirer pleinement parti de la reprise économique dans l'avenir.

Voilà pourquoi le premier ministre a rendu public récemment le document intitulé *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*, qui trace la voie vers un Nouveau-Brunswick plus prospère et qui fournit un cadre pour renforcer encore davantage la croissance économique et la prospérité dans l'avenir.

Mise à jour financière pour 2001-2002

Monsieur le président, je voudrais maintenant donner une mise à jour financière pour 2001-2002.

Tout d'abord, je vais expliquer notre approche visant l'exercice d'une discipline financière et une meilleure gestion. Nous suivons les principes directeurs suivants pour équilibrer le budget :

- premièrement, il faut cerner les domaines prioritaires tels que les soins de santé, l'éducation et les emplois et y investir, tout en gérant rigoureusement les dépenses dans les autres domaines ;
- deuxièmement, il faut faire une planification circonspecte et prudente, en tenant compte des fluctuations dans les recettes et les dépenses ;
- troisièmement, il faut exercer une discipline financière tout au long de l'année, afin de s'assurer la marge de manoeuvre nécessaire pour donner suite aux besoins et aux événements urgents ;
- enfin, il faut ne débiter le Fonds de stabilisation financière que si nécessaire et le doter autant que possible, afin d'assurer une marge de manoeuvre pour l'avenir.

Monsieur le président, le budget de 2001-2002 et la mise à jour financière et économique de novembre prévoient que la province finirait l'année financière en cours avec un budget équilibré, malgré les problèmes économiques énormes et l'incertitude avec lesquels nous étions aux prises. J'ai le plaisir de confirmer aujourd'hui que tel est toujours le cas.

Nous prévoyons maintenant des recettes budgétaires de 5,152 milliards de dollars, soit une augmentation de 125 millions par rapport au budget. Les dépenses budgétaires devraient maintenant se chiffrer à 5,115 milliards, une augmentation de 123 millions. Le résultat est un excédent budgétaire de 37 millions pour 2001-2002, ce qui dépasse légèrement notre objectif budgétaire initial.

Monsieur le président, l'excédent a été réalisé sans puiser dans le Fonds de stabilisation financière. En fait, un virement de 70 millions de dollars est effectué au fonds en 2001-2002. Le Nouveau-Brunswick est l'une des rares provinces qui prévoient actuellement un budget équilibré en 2001-2002 sans devoir puiser dans un tel fonds.

Plusieurs facteurs importants ont contribué au changement dans les recettes au cours de l'année financière. Ce sont notamment des paiements de péréquation accrus, une augmentation des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des corporations et une augmentation des recettes provenant de la taxe sur le tabac. En même temps, les recettes de la taxe de vente harmonisée et les produits de placements ont diminué.

Des recettes plus élevées, ajoutées à des économies réalisées dans plusieurs ministères, nous ont permis de prévoir des dépenses additionnelles dans certains secteurs prioritaires, y compris les suivantes :

- une somme additionnelle de 44 millions de dollars pour le ministère de la Santé et du Mieux-être, y compris des dépenses accrues pour l'Assurance-maladie, les Services hospitaliers et le Programme de médicaments sur ordonnance ;
- une somme de 35 millions pour des investissements spéciaux dans deux fonds consacrés à l'innovation et à l'infrastructure universitaire ;
- un dépôt de 70 millions au Fonds de stabilisation financière, qui assurera une plus grande marge de manoeuvre financière dans l'avenir.

Perspectives financières pour 2002-2003

Pour l'année financière 2002-2003, la province a fait face à un défi financier important pendant la période prébudgétaire. Au moment de la mise à jour financière et économique de novembre, il était prévu que, si rien n'était fait, la province pourrait avoir en 2002-2003 un déficit d'environ 180 millions de dollars.

L'explication de la situation est simple, Monsieur le président. La demande de services publics continue d'augmenter plus rapidement que nos recettes, surtout dans le domaine des soins de santé. En même temps, le ralentissement de la croissance économique en 2001 et en 2002 freine la croissance des recettes.

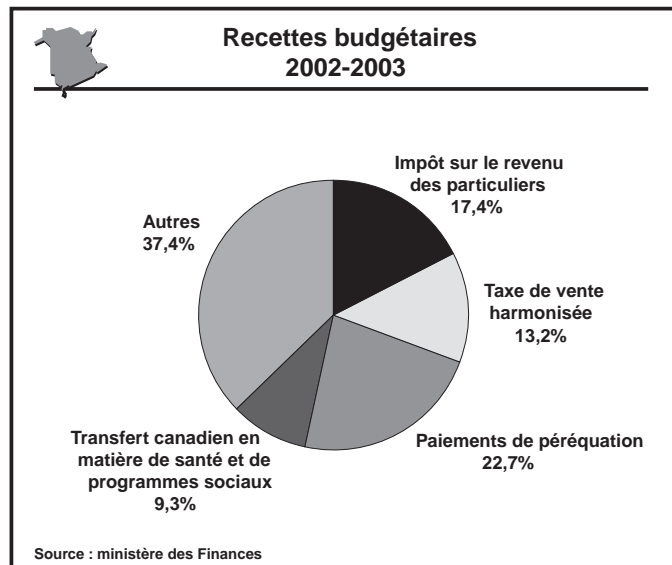
En novembre, j'ai déclaré que notre objectif était un budget équilibré pour 2002-2003, malgré les grands défis que nous devons relever.

J'ai aujourd'hui le plaisir d'annoncer que la province prévoit un excédent de 21,3 millions de dollars pour l'année financière 2002-2003. Il s'agit du troisième budget équilibré successif du gouvernement actuel depuis son arrivée au pouvoir. Monsieur le président, cela renforce notre engagement visant à créer au Nouveau-Brunswick un contexte fiscal compétitif, qui est un élément fondamental de notre plan de prospérité. Une stricte discipline financière est et demeurera un trait distinctif du gouvernement actuel.

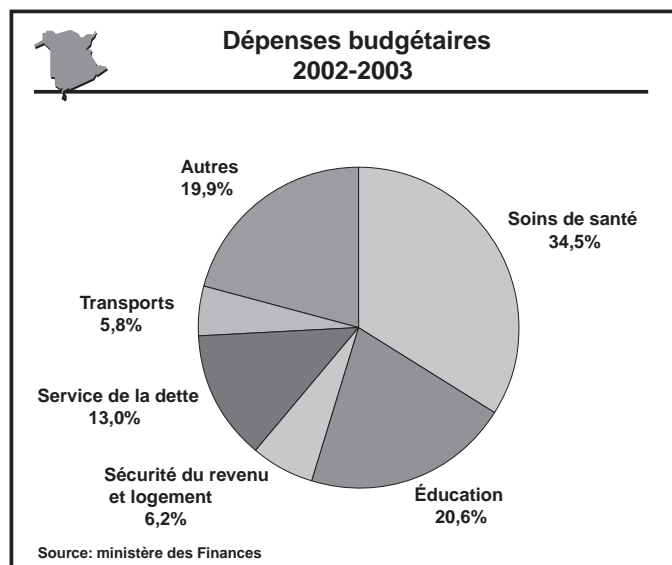
Nous avons atteint un tel résultat équilibré pour trois raisons. Premièrement, la croissance globale des dépenses a été gérée strictement et continuera de l'être pour permettre d'investir en priorité dans les soins de santé et l'éducation. Deuxièmement, les projections de recettes se sont améliorées au cours des derniers mois. Troisièmement, nous avons retiré 80 millions de dollars du Fonds de stabilisation financière afin d'équilibrer le budget.

Monsieur le président, le Fonds de stabilisation financière a été établi dans le budget de 2001-2002 afin de donner au gouvernement la marge de manoeuvre financière pour intervenir dans des circonstances économiques et financières changeantes. Aujourd'hui, nous faisons face à de telles circonstances. La décision judicieuse de mettre de côté pour les mauvais jours est payante pour les gens du Nouveau-Brunswick, car elle permet un troisième budget équilibré de suite. Le retrait représente moins de la moitié du contenu du fonds. Il restera au Fonds de stabilisation financière à la fin de l'année financière un solde de près de 97 millions, qui assurera une marge de manoeuvre financière pour l'avenir. Par prudence, c'est ce qu'il convient de faire.

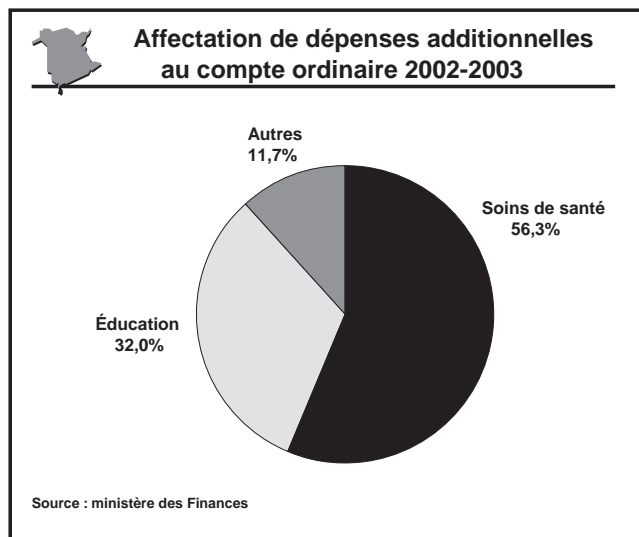
Il est prévu que les recettes budgétaires pour 2002-2003 se chiffreront à 5,288 milliards de dollars. Cela représente un accroissement de 2,6 % par rapport à 2001-2002.



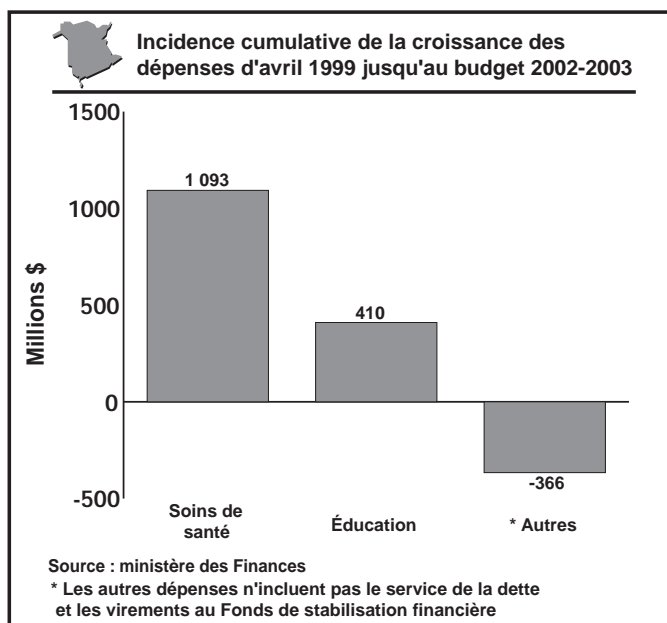
Les dépenses budgétaires sont d'environ 5,267 milliards de dollars, soit un taux de croissance de 3,0 % par rapport à 2001-2002. Elles comprennent des investissements records dans les soins de santé et l'éducation. Abstraction faite des coûts des soins de santé, de l'éducation et du service de la dette, la croissance globale des autres dépenses est pratiquement nulle.



Dans l'ensemble, 88 % des dépenses additionnelles visant les programmes au compte ordinaire ont trait aux soins de santé et à l'éducation, ce qui montre clairement notre engagement à l'égard d'une approche équilibrée qui tient compte des priorités des gens du Nouveau-Brunswick.



Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui reflète l'approche équilibrée que nous avons adoptée en tant que gouvernement pour investir stratégiquement dans des priorités d'intérêt public précises tout en gérant rigoureusement la croissance des autres dépenses. Un signe manifeste de notre engagement à accroître le financement des soins de santé et de l'éducation est le fait que la croissance cumulative des dépenses en matière de soins de santé s'élève à près de 1,1 milliard de dollars depuis 1999, tandis que la croissance cumulative des dépenses pour l'éducation totalise plus de 0,4 milliard. Par ailleurs, les autres dépenses gouvernementales ont connu une diminution cumulative d'environ 0,4 milliard pendant la même période.



Les choix que nous avons faits pour équilibrer le budget n'ont pas été faits à la légère. Toutefois, par une meilleure gestion, nous avons équilibré le budget tout en continuant à investir dans des domaines prioritaires.

Malheureusement, Monsieur le président, la tâche ne sera pas plus facile en 2003-2004. Le Nouveau-Brunswick devra surmonter d'importants obstacles financiers pendant la prochaine année financière, car les besoins de dépenses dépassent les prévisions de croissance des recettes. De plus, des risques en 2003-2004 pourraient avoir une grave incidence sur notre position financière, notamment l'inclusion des résultats du recensement dans le calcul des paiements de péréquation fédéraux et des paiements du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. La baisse de population du Nouveau-Brunswick entraîne une diminution des recettes provenant du gouvernement fédéral. En conséquence, celui-ci pourrait récupérer des trop-payés sous forme de rajustements d'années antérieures négatifs.

La conscience des défis que nous devons relever accentue le besoin de pratiquer une ferme discipline financière maintenant et dans l'avenir. C'est pourquoi nous continuons d'utiliser prudemment le Fonds de stabilisation financière et de mettre de côté en prévision des besoins futurs.

Réduction de la dette nette et cote de solvabilité

Monsieur le président, le document *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick* cite la dette nette et les cotes de solvabilité provinciales comme d'importants indicateurs de progrès pour atteindre nos objectifs de prospérité.

Depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons fait des progrès considérables en vue de réduire le ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick. Celui-ci, qui se chiffrait à 36,4 % en 1999-2000, aura diminué pour atteindre environ 32,3 % en 2002-2003.

Aujourd'hui, nous continuons d'avoir la meilleure cote de solvabilité parmi les provinces situées à l'est de l'Ontario. Cela signifie que les agences d'évaluation du crédit appuient l'orientation que prend la province pour maîtriser ses dépenses, réduire les impôts et diminuer notre ratio de la dette nette au PIB. En outre, cela manifeste clairement aux milieux financiers et au monde des affaires que le Nouveau-Brunswick constitue un bon investissement. De plus, cela profite aux gens du Nouveau-Brunswick parce qu'ils paient des frais d'intérêt moins élevés sur les emprunts de la province.



Cotes de solvabilité en vigueur en mars 2002

	Standard & Poor's	Moody's	DBRS
Alberta	AAA	Aaa	AAA
Ontario	AA	Aa3	AA
Colombie-Britannique	AA-	Aa2	AA (moins)
Manitoba	AA-	Aa3	A
Nouveau-Brunswick	AA-	A1	A
Québec	A+	A1	A
Saskatchewan	A+	A1	A
Île-du-Prince-Édouard	A	A3	A (moins)
Nouvelle-Écosse	A-	A3	BBB (plus)
Terre-Neuve-et-Labrador	A-	Baa1	BBB

Dépenses en capital

Monsieur le président, le budget de capital de cette année est axé sur l'investissement dans l'infrastructure stratégique, l'un des quatre éléments constitutifs de notre plan de prospérité. Le budget d'aujourd'hui comporte des dépenses en capital brutes de 257,8 millions pour 2002-2003, soit une augmentation de plus de 25 % par rapport à 2001-2002.

Le budget de capital investit dans des domaines prioritaires clés, y compris les soins de santé, l'éducation, l'environnement, les emplois et la croissance. Il comprend 34 millions de dollars pour l'éducation, 11,5 millions pour la santé et 10,6 millions pour l'infrastructure « verte ».

Les transports sont l'un des éléments fondamentaux de l'élément constitutif de notre infrastructure stratégique. Le budget de capital pour les transports se chiffre à 168,1 millions de dollars, soit une augmentation de 36 % par rapport à 2001-2002. Je tiens à insister sur le fait qu'une telle somme sera dépensée dans l'ensemble de la province pour aider à satisfaire aux besoins et aux priorités de toutes les régions du Nouveau-Brunswick en matière de transports.

Investissements dans les soins de santé et les personnes âgées

Monsieur le président, en préparant le présent budget, nous avons adopté une approche équilibrée qui favorisera la croissance de notre économie tout en aidant à répondre aux besoins sociaux des gens du Nouveau-Brunswick.

Le renouvellement des soins de santé pour les familles et les personnes âgées a été et demeure une priorité absolue du gouvernement actuel depuis juin 1999. Nous nous sommes engagés à augmenter chaque année le financement des soins de santé, et nous l'avons fait.

Nous avons investi une somme cumulative de 1,1 milliard de plus dans les soins de santé depuis 1999. À titre d'exemple de ce que signifient de tels investissements pour les gens du Nouveau-Brunswick, le gouvernement actuel a prévu :

- 15 places additionnelles par année dans des écoles de médecine à l'intention d'étudiants et d'étudiantes du Nouveau-Brunswick ;
- un programme de recrutement et de maintien des ressources médicales d'une valeur de 3 millions de dollars, qui, ajouté à une augmentation de la rémunération des médecins, a contribué au recrutement de 249 nouveaux médecins, ce qui donne une augmentation nette de 65 médecins ;
- une stratégie triennale de recrutement et de maintien des ressources infirmières, d'une valeur de 8 millions de dollars ;
- la couverture de 90 nouveaux médicaments en vertu du Programme de médicaments sur ordonnance ;
- une augmentation considérable du nombre de travailleuses et travailleurs sociaux ainsi que de préposés au service d'adoption ;
- le double du nombre d'appareils d'imagerie par résonance magnétique, ou IRM, dans la province.

Monsieur le président, le coût grandissant des soins de santé représente notre plus important obstacle financier en tant que province. La montée en flèche des coûts des Services hospitaliers, de l'Assurance-maladie et du Programme de médicaments sur ordonnance représente une grande partie de nos dépenses accrues au chapitre des soins de santé.

En même temps, la part fédérale du financement des soins de santé est beaucoup plus faible que dans le passé. Pour chaque dollar dépensé pour les soins de santé au Nouveau-Brunswick, le gouvernement fédéral ne fournit que 14 ¢, ce qui est bien loin du partage des frais à 50-50 des premiers temps de l'assurance-maladie. Depuis l'instauration du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, le Nouveau-Brunswick a connu un manque à gagner cumulatif de 670 millions de dollars comparativement au niveau du financement fédéral versé en 1994-1995 pour les programmes sociaux provinciaux. Cela a contribué à nous mettre dans notre situation actuelle.

Le maintien de notre système de soins de santé pour l'avenir exige non seulement une intervention provinciale, mais aussi des solutions et un leadership nationaux. Toutefois, nous apportons notre contribution. Même si nos deux budgets précédents comprenaient des investissements records dans les soins de santé, nous avons l'intention de faire encore davantage. En conséquence, dans le présent budget, nous investissons une somme record de 1,8 milliard dans les soins de santé en 2002-2003. Cela fait 80,6 millions, ou 4,7 %, de plus que les prévisions de dépenses révisées pour 2001-2002. Ainsi, l'augmentation d'un budget à l'autre pour les soins de santé se chiffre à 120 millions de dollars.

Le budget d'aujourd'hui prévoit des investissements dans des secteurs de programmes clés, dont :

- 819,1 millions de dollars pour les Services hospitaliers ;
- une somme totale de 309,8 millions en financement pour l'Assurance-maladie ;
- un financement de 278,0 millions pour les soins de longue durée ;
- 102,5 millions pour le Programme de médicaments sur ordonnance.

Une approche équilibrée signifie aider les gens qui ont le plus besoin de notre aide. C'est pourquoi les soins aux personnes âgées demeurent une priorité importante du gouvernement actuel. Nous voulons que les personnes âgées de la province vivent dans le confort et la dignité. C'est pourquoi le financement des foyers de soins et des soins à domicile pour les personnes âgées sera accru. Le financement visant le fonctionnement et les employés des foyers de soins augmentera de 10,0 millions dans le présent budget. L'augmentation permettra de recruter davantage de personnel et de mieux payer les employés afin d'améliorer les soins aux personnes âgées dans les foyers de soins.

Les préposés au soutien à domicile assurent des soins importants et nécessaires aux personnes âgées. Nous apprécions le travail et les services qu'ils fournissent. C'est pourquoi la contribution provinciale visant le salaire versé aux aides ménagères sera augmentée de 1,00 \$ l'heure au cours des trois prochaines années, à commencer par une augmentation de 50 ¢ cette année. Ainsi, les aides ménagères recevront 1,6 million de dollars de plus pendant l'année budgétaire qui vient.

Le gouvernement maintient aussi son engagement concernant le programme de la prestation pour personnes âgées à faible revenu, qui fournit une aide nécessaire aux personnes âgées. Ce programme se poursuivra cette année et coûtera environ 3,2 millions de dollars.

Pour donner suite à notre engagement constant en faveur des personnes du Nouveau-Brunswick ayant une invalidité, le présent budget prévoit pour la troisième année de suite une augmentation de 250 \$ par année au titre du supplément pour personnes handicapées certifiées invalides. Cela donne une hausse de 750 \$ depuis notre premier budget et représente des dépenses additionnelles de 1,4 million de dollars cette année. Lorsque le budget de l'année prochaine sera présenté, les personnes certifiées invalides du Nouveau-Brunswick recevront 1 000 \$ de plus par année que quand nous sommes arrivés au pouvoir en 1999.

Monsieur le président, le financement accru des soins de santé doit aller de pair avec un renouvellement et une réforme des soins de santé. Le gouvernement actuel est engagé à renouveler le système de soins de santé pour faire en sorte que tous les gens du Nouveau-Brunswick ont accès aux bons soins, au bon endroit et au bon moment, auprès du bon dispensateur et à un coût abordable pour les contribuables.

Le Conseil du premier ministre en matière de qualité de la santé a énoncé une vision d'un système de soins de santé communautaire axé sur les malades que nous mettons en oeuvre. L'année qui vient sera marquée par la mise en place du personnel infirmier praticien et l'élargissement du rôle du personnel infirmier dans la prestation des services de soins de santé. Le recrutement d'un plus grand nombre de médecins, d'infirmières et d'infirmiers se poursuivra. Nous commencerons à mettre en place les régies régionales de la santé. En outre, la réforme des soins primaires ira de l'avant avec la mise en place progressive de centres de santé communautaires un peu partout au Nouveau-Brunswick. De tels établissements faciliteront l'accès des gens du Nouveau-Brunswick aux services de soins de santé primaires au moyen d'équipes multidisciplinaires de concertation, composées de médecins, de personnel infirmier praticien, d'infirmières et infirmiers, de travailleuses et travailleurs sociaux, de spécialistes en réadaptation et de pharmaciens et pharmaciennes. Nous consacrerons à de telles initiatives de renouvellement des soins de santé une somme de 4,5 millions qui s'ajoutera au financement déjà prévu pour les programmes ordinaires du ministère de la Santé et du Mieux-être.

Investissements dans l'éducation et les enfants

Monsieur le président, l'investissement dans la population est un élément constitutif essentiel du plan de prospérité. Notre objectif est une main-d'oeuvre scolarisée, bien formée, qualifiée et adaptable, appuyée par une culture de l'acquisition continue du savoir.

Un de nos engagements de base est d'accroître chaque année le financement affecté à l'éducation. Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement actuel a augmenté les dépenses pour l'éducation d'une somme cumulative de 410 millions. Cela nous a permis de faire les investissements clés suivants dans l'éducation :

- 200 aides-enseignants compétents additionnels ;
- des améliorations des biens immobiliers d'une valeur de 100 millions de dollars pour le programme Écoles saines ;
- une diminution du nombre d'élèves par classe en 2^e et en 3^e année ;
- une somme de 7,5 millions sur trois années afin de donner à toutes les écoles l'accès à une bande passante à grande vitesse pour Internet ;
- une somme de 6,1 millions sur trois années en soutien financier additionnel pour améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire.

Le budget de cette année augmente une fois de plus le financement pour l'éducation. J'ai le plaisir d'annoncer que le budget de 2002-2003 prévoit des investissements records dans l'éducation totalisant 1,09 milliard de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,5 % ou de 46,8 millions de dollars par rapport à 2001-2002. Après les soins de santé, l'éducation vient au deuxième rang parmi nos priorités de dépenses.

Le budget d'aujourd'hui prévoit un financement additionnel de 36,6 millions de dollars pour les classes de la maternelle à la 12^e année, somme qui comprend, pour le personnel enseignant, une hausse salariale négociée. Les subventions aux universités augmenteront de 4,9 millions de dollars, soit la troisième année de suite pour laquelle le financement aux universités augmente. Cela dépasse les augmentations annuelles de 2 % prévues dans le plan triennal du gouvernement au titre du financement des universités. Un financement additionnel de 1,4 million est prévu, en application de notre plan triennal, pour améliorer l'accès aux études postsecondaires.

Monsieur le président, un élément clé de nos politiques axées sur la famille consiste à aider les enfants à prendre le meilleur départ dans la vie. En conséquence, le financement au chapitre du développement de la petite enfance augmentera de 2,4 millions de dollars cette année grâce à des fonds additionnels pour la garde des enfants, l'acquisition précoce du langage et les programmes de soutien des enfants.

Accent sur les priorités du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président, je tiens à souligner des initiatives qui visent à répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick.

À la suite du 11 septembre, les gens du Nouveau-Brunswick ont compris le besoin de prendre des mesures additionnelles pour assurer notre avenir et renforcer la sécurité publique. En conséquence, le budget de 2002-2003 prévoit des investissements de plus de 2,6 millions de dollars pour de telles initiatives. Ces fonds visent notamment l'ajout de 10 agents et agentes de la GRC, des capacités accrues à l'égard des renseignements sur la criminalité ainsi qu'un programme d'intervention d'urgence face aux matières dangereuses. Le budget prévoit aussi le service d'un laboratoire de niveau 3, en cas de bioterrorisme, et le renforcement de la sécurité dans les édifices provinciaux.

Le ministère de la Justice recevra un financement additionnel de 1,5 million de dollars afin de recruter du personnel supplémentaire pour assurer l'administration continue et efficace de la justice dans la province.

En application du plan de prospérité, une somme de 10 millions de dollars est prévue pour 2002-2003 afin de maintenir le Fonds de développement total, qui favorisera des initiatives à valeur ajoutée et d'autres initiatives novatrices dans notre économie axée sur les ressources.

La Société de développement régional recevra 3 millions de dollars pour le Fonds de développement économique communautaire annoncé récemment. Le financement soutiendra la création d'emplois et la croissance économique dans l'ensemble de la province. En outre, un financement de 0,5 million sera prévu afin de poursuivre les activités du Comité d'action du premier ministre pour le développement économique de la Péninsule acadienne et du Groupe de travail Restigouche-Chaleur.

La sauvegarde de notre environnement pour les générations futures est une importante priorité du gouvernement actuel. Nous avons adopté des politiques visant à protéger les zones côtières et les marais. Un nouveau plan visant la réduction et le réacheminement des déchets est en voie d'élaboration. La protection de l'eau souterraine a été améliorée, et une nouvelle politique de zones naturelles protégées est en vigueur. Notre gouvernement continuera de travailler à garantir une eau salubre aux gens du Nouveau-Brunswick. Le budget de cette année prévoit une somme additionnelle de 0,7 million pour le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux afin d'aider à la protection de notre système public d'alimentation en eau potable.

Le mois dernier, le gouvernement a annoncé la toute première politique culturelle globale de la province. Cette politique prévoit des augmentations de financement de 2,8 millions de dollars sur trois ans pour renforcer les milieux artistiques et ceux du patrimoine au Nouveau-Brunswick. Cette année, une somme additionnelle de 1,2 million est affectée pour la première phase de la mise en oeuvre de notre nouvelle politique culturelle.

Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président, une économie prospère et en croissance est au coeur de notre objectif visant à assurer un meilleur avenir à tous les gens du Nouveau-Brunswick dans l'ensemble de la province. C'est pourquoi le gouvernement actuel a lancé le plan le plus général et le plus vaste que nous ayons jamais vu afin de bâtir l'économie du Nouveau-Brunswick.

Comme l'a souligné le premier ministre Lord dans son discours sur l'état de la province, l'objectif du document récemment publié *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick* « est rien de moins que la transformation économique de notre province, afin d'apporter les changements économiques structurels nécessaires pour assurer une prospérité sociale et économique durable, afin de créer le meilleur avenir dont nos enfants et nos familles ont besoin pour bâtir la vie qu'ils souhaitent vivre ici, afin de faire du Nouveau-Brunswick un point d'attraction au Canada pour les investissements et une porte d'entrée en Amérique du Nord pour les échanges commerciaux ».

Vers un meilleur avenir cerne quatre éléments constitutifs qui forment la base d'une réussite économique et d'une prospérité durables pour les gens du Nouveau-Brunswick :

- investir dans la population,
- créer un contexte fiscal et commercial compétitif,
- choisir l'innovation,
- bâtir l'infrastructure stratégique.

Chaque élément constitutif comprend quatre éléments fondamentaux, et des actions prioritaires particulières — il y en a plus de 60 — découlent de chaque élément fondamental.

Le plan de prospérité fixe des objectifs de croissance ambitieux visant à réduire l'écart économique avec le reste du Canada. Ces objectifs nous stimuleront en tant que province et nous aideront à concentrer nos efforts en tant que gouvernement.

Notre gouvernement n'a pas perdu de temps pour mettre en oeuvre officiellement le plan de prospérité. Pour accélérer nos progrès vers la prospérité et un meilleur avenir, six initiatives majeures ont été annoncées dans le discours sur l'état de la province, notamment d'importantes réductions additionnelles de l'impôt pour les particuliers et les entreprises ainsi que la création de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick. Au cours de la même semaine, 15 nouvelles agences de développement économique communautaire ont été lancées officiellement un peu partout dans la province dans le cadre de notre approche visant à habilitier les gens et les collectivités. Rien qu'au cours de cette semaine-là, presque 1 000 nouveaux emplois dans le secteur privé ont été annoncés avec l'aide du gouvernement actuel.

Monsieur le président, notre vision de la prospérité à long terme se démarque clairement des politiques économiques miracles à court terme du passé. Elle transmet aux gens du Nouveau-Brunswick le message que nous pouvons ensemble nous démarquer et nous distinguer des autres. Nous pouvons créer ensemble une réussite économique pour le 21^e siècle qui égale celle de nos voisins et met au défi nos compétiteurs.

Le présent budget accélère la mise en oeuvre du plan de prospérité. Il investit dans l'innovation — la force vitale des idées de demain — afin d'assurer l'avenir économique du Nouveau-Brunswick. Il investit également dans nos universités afin de contribuer à créer l'infrastructure stratégique dont elles ont besoin pour devenir des établissements compétitifs sur la scène nationale et internationale, à la fine pointe du savoir et de l'innovation. Il réduit les impôts pour aider les gens et les entreprises et pour aider à stimuler la création d'emplois.

Investissement et innovation

Monsieur le président, il est crucial de s'engager dans l'innovation pour assurer le succès du plan de prospérité du Nouveau-Brunswick. Afin de devenir un chef de file dans l'économie du savoir, il faut accroître la capacité d'innovation ainsi que la recherche et le développement en tant que moteurs de productivité et de croissance. Il faudra aussi établir des partenariats stratégiques entre le gouvernement, le secteur privé et les universités.

Le discours sur l'état de la province a souligné la création de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, dotée d'un financement initial de 20 millions de dollars pour nous assurer un bon départ. Cette fondation sera une organisation tripartite formée de représentants et représentantes du gouvernement, du monde des affaires et des universités. Il faut espérer que le financement de lancement générera jusqu'à 100 millions de dollars en nouveaux investissements dans la recherche, le développement et l'innovation au Nouveau-Brunswick et comblera l'écart entre le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada en matière d'innovation.

Le budget d'aujourd'hui prévoit d'autres mesures visant à stimuler les investissements et l'innovation, y compris la création de la Fiducie pour l'infrastructure universitaire. Un investissement non renouvelable de 15 millions de dollars sera fait pour permettre des améliorations de l'infrastructure de nos universités. Il s'agit d'un financement ciblé qui aidera à assurer l'excellence dans la capacité de recherche et d'enseignement de nos universités.

Nous croyons qu'un tel investissement dans l'infrastructure stratégique est essentiel à la réussite de nos établissements postsecondaires et de leurs étudiants et étudiantes au 21^e siècle. C'est pourquoi nous demandons au gouvernement fédéral de doubler le financement en question grâce à sa nouvelle Fondation pour l'infrastructure stratégique, qui dispose de 2 milliards de dollars, et de soutenir l'avancement des universités du Nouveau-Brunswick.

Impôts compétitifs favorisant les emplois et la croissance

Monsieur le président, des impôts compétitifs représentent un élément fondamental de notre plan de prospérité. De fait, ils sont une priorité clé depuis notre arrivée au pouvoir. Les impôts du Nouveau-Brunswick sont trop élevés depuis trop longtemps. C'est pourquoi nous avons réduit l'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur le revenu des corporations dans chacun de nos budgets et c'est pourquoi nous le faisons de nouveau dans le budget de cette année.

Notre position est claire, Monsieur le président. Nous croyons qu'une des décisions les plus judicieuses qu'un gouvernement puisse prendre est de laisser plus d'argent entre les mains des gens du Nouveau-Brunswick afin qu'ils choisissent eux-mêmes comment dépenser, investir et épargner. Les allègements fiscaux habilite les gens et remettent entre leurs mains, comme il se doit, les décisions financières les plus fondamentales.

Des impôts plus bas contribuent à créer un contexte commercial plus compétitif qui encourage la création d'emplois dans le secteur privé et la croissance économique. Ils encouragent les entreprises établies au Nouveau-Brunswick à investir et à se développer. En outre, ils aident à attirer de nouveaux investissements de l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Ils favorisent la prospérité et assurent un meilleur avenir.

Des impôts plus élevés font obstacle aux investissements, à l'emploi et à la croissance en plus de désinciter au travail. Ils annoncent que les affaires ne sont pas encouragées et que les contribuables ne comptent pas.

Eh bien, Monsieur le président, nous ne ferons jamais une telle annonce.

Grâce au présent budget, le Nouveau-Brunswick se place à l'avant-garde. J'annonce aujourd'hui une série de nouvelles mesures importantes relativement à l'impôt sur le revenu des particuliers et des corporations, qui affermiront notre position de détenteurs du régime d'imposition le plus compétitif du Canada atlantique et de l'un des régimes d'imposition des particuliers et des entreprises les plus compétitifs du Canada. Nous devons prendre de telles mesures afin de renforcer notre compétitivité économique et de réduire l'écart économique avec le reste du Canada.

Compte tenu des mesures du budget d'aujourd'hui, le gouvernement actuel fait d'importantes réductions par rapport aux taux d'imposition en vigueur en juin 1999. Nous prendrons les mesures suivantes :

- réduire, à compter du 1^{er} janvier 2003, notre taux général d'impôt sur le revenu des corporations, qui, à 17 %, était le plus élevé du Canada en 1999, pour le ramener à 13 %, soit au troisième rang parmi les moins élevés au Canada ;
- maintenir le taux d'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise le plus bas du Canada en le ramenant de 6 % en 1999 à 3 % le 1^{er} janvier 2003 ;
- doubler le plafond pour la désignation de petite entreprise, qui passera de 200 000 \$ en 1999 à 400 000 \$ le 1^{er} janvier 2003 ;
- exonérer de l'impôt provincial plus de 40 000 personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick d'ici l'année d'imposition 2003 ;
- honorer notre engagement de réduire de 10 % l'impôt sur le revenu des particuliers en seulement trois années, une année plus tôt que promis ;

- offrir aux contribuables et aux entreprises du Nouveau-Brunswick, depuis notre premier budget, environ 287 millions de dollars en réductions cumulatives de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt sur le revenu des corporations.

Ensemble, de telles mesures renforceront sensiblement la compétitivité du Nouveau-Brunswick en favorisant des conditions générales plus positives pour le commerce et l'investissement.

J'aimerais maintenant résumer les réductions de l'impôt sur le revenu qui ont été mises en oeuvre dans nos deux derniers budgets et fournir des détails sur les réductions de l'impôt sur le revenu qui figurent dans le budget d'aujourd'hui.

Allègement de l'impôt sur le revenu des particuliers

Monsieur le président, le budget de 2000-2001 a mis en oeuvre la première étape des réductions au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers du Nouveau-Brunswick. Il a réduit d'environ 54 millions de dollars par année l'impôt provincial sur le revenu des particuliers en réduisant de 5 % le taux et en bonifiant les crédits personnels.

Le budget de 2001-2002 a annoncé la deuxième étape des réductions au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les mesures comprenaient l'instauration d'une réduction d'impôt applicable aux faibles revenus et l'indexation des crédits personnels et des tranches d'imposition afin de protéger les contribuables contre l'inflation. Les nouvelles mesures ont amené un allègement fiscal additionnel d'environ 34 millions de dollars et ont exonéré 15 000 contribuables de l'impôt provincial sur le revenu des particuliers pour l'année d'imposition 2001.

Monsieur le président, par suite de notre décision d'instaurer l'indexation dans le budget de 2001-2002, les tranches d'imposition de l'impôt sur le revenu des particuliers et les montants des crédits personnels ont augmenté de 3 % le 1^{er} janvier 2002, et ils augmenteront encore davantage en 2003. Les contribuables du Nouveau-Brunswick feront ainsi des économies additionnelles d'environ 21 millions de dollars en 2002-2003.

Le discours sur l'état de la province a annoncé une autre réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les personnes à faible revenu du Nouveau-Brunswick. J'ai le plaisir d'en donner les détails aujourd'hui.

Pour l'année d'imposition 2002, la réduction d'impôt applicable aux faibles revenus sera bonifiée pour que les déclarants célibataires ayant un revenu maximal de 11 000 \$ et les familles gagnant jusqu'à 18 000 \$ ne paient plus d'impôt provincial sur le revenu. Lorsque les gens du Nouveau-Brunswick rempliront leur déclaration d'impôt pour 2002, plus de 10 000 autres déclarants seront exonérés de l'impôt provincial sur le revenu.

À compter de l'année d'imposition 2003, la réduction d'impôt applicable aux faibles revenus sera encore bonifiée afin que les déclarants célibataires ayant un revenu maximal de 12 500 \$ soient exonérés de l'impôt provincial sur le revenu. En conséquence, les gens du Nouveau-Brunswick qui ont un revenu provenant d'un emploi à temps plein au salaire minimum et les familles qui gagnent jusqu'à 20 000 \$ seront exonérés de l'impôt provincial sur le revenu. Ainsi, 15 000 déclarants additionnels seront exonérés de l'impôt provincial pour l'année d'imposition 2003.

La réduction d'impôt applicable aux faibles revenus devrait faire économiser environ 6 millions de dollars aux contribuables du Nouveau-Brunswick en 2002-2003. Au total, plus de 40 000 déclarants du Nouveau-Brunswick seront exonérés de l'impôt provincial grâce aux mesures prises par le gouvernement actuel.

En conséquence, une personne célibataire qui gagne 12 500 \$ ne paiera en 2003 aucun impôt provincial sur le revenu des particuliers, soit une économie de 502 \$ par rapport à ce qu'elle aurait payé en 1999. Pareillement, une famille à un seul revenu qui gagne 20 000 \$ ne paiera aucun impôt provincial sur le revenu des particuliers, réalisant ainsi une économie annuelle de 613 \$.

Monsieur le président, les réductions de l'impôt sur le revenu des particuliers qui ont été mises en oeuvre depuis notre arrivée au pouvoir marquent un progrès important en vue d'alléger le fardeau fiscal des particuliers du Nouveau-Brunswick. En 2002-2003 seulement, les gens du Nouveau-Brunswick réaliseront des économies d'environ 110 millions de dollars au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers. Monsieur le président, cette somme représente une économie de 10,7 %, ce qui dépasse l'engagement du gouvernement visant à réduire de 10 % l'impôt sur le revenu des particuliers. Les économies cumulatives au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers pendant la période de 2000-2001 à 2002-2003 sont estimées à 231 millions de dollars.

Aux fins de comparaison, Monsieur le président, une famille à un seul revenu de 35 000 \$ aurait payé en 1999 environ 2 373 \$ en impôt provincial sur le revenu des particuliers. En 2003, cette famille paiera environ 1 921 \$, soit 452 \$ ou 19 % de moins. La famille en question aura économisé un montant cumulatif de 1 295 \$ en impôt provincial sur le revenu des particuliers depuis le début de nos réductions d'impôt sur le revenu.

L'essentiel est que le gouvernement actuel permet aux gens du Nouveau-Brunswick de garder davantage de leur argent durement gagné.

Réductions de l'impôt sur le revenu des corporations

Monsieur le président, lorsque le gouvernement actuel a été élu, aucune province n'avait un taux général d'impôt sur le revenu des corporations plus élevé que celui du Nouveau-Brunswick. Aucune province ne pénalisait davantage la réussite économique.

Une fiscalité des entreprises plus compétitive est essentielle à une économie prospère. Voilà pourquoi le gouvernement actuel a progressivement diminué l'impôt sur le revenu des corporations. Dans nos deux premiers budgets, nous avons réduit deux fois le taux applicable à la petite entreprise, nous avons augmenté le plafond d'admissibilité au taux applicable à la petite entreprise, et nous avons effectué la première réduction du taux général de l'impôt sur le revenu des corporations en plus de 20 ans.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir de fournir de plus amples détails sur la réduction du taux général de l'impôt sur le revenu des corporations, annoncée dans le discours du premier ministre sur l'état de la province.

Le 1^{er} juillet 2002, le taux général de l'impôt sur le revenu des corporations du Nouveau-Brunswick sera ramené à 14,5 %. Il passera à 13 % le 1^{er} janvier 2003. En conséquence, notre taux général de l'impôt sur le revenu des corporations, qui était le plus élevé du pays en 1999, sera au troisième rang parmi les plus bas en 2003. Cela rehaussera notre compétitivité, créera des emplois et aidera à faire du Nouveau-Brunswick un pôle d'attraction pour les nouveaux investissements d'entreprises.

Monsieur le président, par suite des décisions prises par le gouvernement actuel, le Nouveau-Brunswick a le taux de l'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise le plus bas du pays, soit 4 %. C'est un avantage compétitif pour nos petites entreprises locales que nous voulons renforcer encore davantage. Le 1^{er} juillet 2002, le taux de l'impôt sur le revenu des corporations applicable à la petite entreprise sera ramené à 3,5 %, et il passera à 3 % le 1^{er} janvier 2003. Le taux applicable à la petite entreprise est ainsi réduit de 50 % depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel. Une telle mesure, ajoutée à la réduction des formalités administratives, est la meilleure façon d'aider nos petites entreprises à croître et à prospérer au Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, nous avons l'intention de faire encore plus pour les petites entreprises de notre province. Non seulement nous diminuons le taux d'impôt applicable à la petite entreprise, mais nous augmentons aussi le plafond d'admissibilité au taux applicable à la petite entreprise. Le 1^{er} juillet 2002, le plafond pour la désignation de petite entreprise du Nouveau-Brunswick passera de 300 000 \$ à 350 000 \$. Il sera ensuite porté de 350 000 \$ à 400 000 \$ le 1^{er} janvier 2003. Le plafond du revenu donnant droit au taux d'impôt applicable à la petite entreprise est ainsi doublé par rapport au taux en vigueur en 1999.

Pour une petite entreprise du Nouveau-Brunswick ayant 400 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement, de telles mesures réduiront d'environ 34 000 \$ l'impôt sur le revenu des corporations versé en 2003, soit une économie de 74 % par rapport à 1999. Il s'agit d'une véritable économie qui récompense la réussite et l'initiative des entrepreneurs et qui peut être réinvestie ici même, au Nouveau-Brunswick.

Ensemble, les nouvelles mesures assureront aux entreprises du Nouveau-Brunswick en 2002-2003 des réductions additionnelles d'environ 11 millions de dollars au chapitre de l'impôt sur le revenu des corporations. Compte tenu des réductions d'impôt mises en oeuvre dans les budgets de 2000 et de 2001, les économies d'impôt pour les entreprises sont d'environ 31 millions de dollars en 2002-2003.

Lorsqu'elles seront complètement mises en oeuvre, les nouvelles mesures représenteront des réductions fiscales d'environ 39 millions de dollars par année pour les petites, moyennes et grandes entreprises du Nouveau-Brunswick.

Les économies cumulatives au titre de l'impôt sur le revenu des corporations sont d'environ 56 millions pour la période de 2000-2001 à 2002-2003.

L'ensemble des mesures mentionnées a réduit considérablement le fardeau fiscal des entreprises du Nouveau-Brunswick et a contribué à les rendre plus compétitives tout en établissant un contexte plus favorable à la création d'emplois et à la croissance économique. Ces mesures montrent notre engagement à aménager au Nouveau-Brunswick un milieu des affaires solide, dynamique et compétitif.

Conclusion

Monsieur le président, le budget d'aujourd'hui a pour thème Choisir la prospérité : une approche équilibrée. Il représente un pas important, un premier pas crucial, dans la mise en oeuvre du plan de prospérité décennal du gouvernement.

En assurant de nouveau l'équilibre budgétaire et des réductions d'impôts, le budget contribue à établir dans notre province un contexte fiscal et commercial plus compétitif. Il continue d'investir dans la population, et des montants records sont versés pour les soins de santé et l'éducation. Il prévoit l'innovation et l'investissement dans l'infrastructure stratégique grâce à la création de nouveaux fonds consacrés à l'innovation et à l'infrastructure universitaire.

Les mesures annoncées aujourd'hui constituent un pas important en vue de faire du Nouveau-Brunswick un pôle d'attraction pour les investissements. Ces mesures créeront des emplois, susciteront une croissance économique et nous mèneront vers une plus grande prospérité.

Le présent budget est un budget d'investissement. Il est un budget d'innovation. Il est un budget de prospérité. Par-dessus tout, il est un budget pour le peuple.

Le budget nous conduit nettement vers une économie plus forte tout en respectant les priorités des gens du Nouveau-Brunswick. Il assure une meilleure gestion aujourd'hui pour bâtir un avenir plus prospère.

Surtout, le budget choisit la prospérité grâce à une approche équilibrée. C'est la voie que nous avons suivie depuis le début et que nous suivrons dans l'avenir.

Merci, Monsieur le président.

Annexe : Résumé budgétaire

PLAN BUDGÉTAIRE
2002-2003
Millions
\$

COMPTES BUDGÉTAIRES	Plan budgétaire
Compte ordinaire :	
Recettes	4 847,4
Dépenses	4 949,4
Excédent (Déficit)	(102,0)
Compte de capital :	
Recouvrements	48,0
Dépenses	257,8
Dépenses nettes de capital	209,8
Compte à but spécial :	
Recettes	32,7
Dépenses	31,2
Excédent (Déficit)	1,5
Organismes de service spécial :	
Recettes	187,3
Dépenses	175,7
Excédent (Déficit)	11,6
Gains du fonds d'amortissement	240,0
Diminution (augmentation) de la dette nette	(58,7)
Transfert (au) du Fonds de stabilisation financière	80,0
Excédent (Déficit)	21,3

PLAN BUDGÉTAIRE COMPARATIF
Millions
\$

Année se terminant le 31 mars

COMPTES BUDGÉTAIRES	2002 Prévisions budgétaires	2002 Prévisions révisées	2003 Prévisions budgétaires
Compte ordinaire :			
Recettes	4 707,2	4 838,0	4 847,4
Dépenses	4 725,5	4 767,4*	4 949,4
Excédent (Déficit)	(18,3)	70,6	(102,0)
Compte de capital :			
Recouvrements	20,9	21,1	48,0
Dépenses	197,2	205,5	257,8
Dépenses nettes de capital	176,3	184,4	209,8
Compte à but spécial :			
Recettes	33,0	34,1	32,7
Dépenses	31,4	29,8	31,2
Excédent (Déficit)	1,6	4,3	1,5
Organismes de service spécial :			
Recettes	179,4	168,4	187,3
Dépenses	181,6	181,8	175,7
Excédent (Déficit)	(2,2)	(13,4)	11,6
Gains du fonds d'amortissement	230,0	230,0	240,0
Diminution (augmentation) de la dette nette	34,8	107,0	(58,7)
Transfert (au) du Fonds de stabilisation financière	0,0	(70,0)	80,0
Excédent (Déficit)	34,8	37,0	21,3

*Comprend 20 millions pour la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick et 15 millions pour la Fiducie pour l'infrastructure universitaire.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

FONDS SPÉCIAL POUR L'AMÉLIORATION DES ROUTES DU NOUVEAU-BRUNSWICK¹
Millions
\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2002 Prévisions budgétaires	2002 Prévisions révisées	2003 Prévisions budgétaires
Recettes			
Taxe sur l'essence et les carburants	184,0	188,0	210,0
Dépenses			
Ministère des Transports			
Compte de capital	116,7	123,5	168,1
Compte ordinaire	140,2	140,2	148,3
Total des dépenses	256,9	263,8	316,4
Dépenses nettes	72,9	75,8	106,4
Provenance des fonds pour les dépenses nettes			
Recouvrement de capital fédéral	14,8	15,6	40,1
Contribution provinciale provenant du fonds consolidé	58,1	60,2	66,2
TOTAL	72,9	75,8	106,4

¹ Les recettes et dépenses relatives au Fonds spécial pour l'amélioration des routes du N.-B. sont incluses dans le compte ordinaire et le compte de capital du plan budgétaire.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

FONDS DE STABILISATION FINANCIÈRE
Milliers
\$

Année se terminant le 31 mars

	2002 Prévisions budgétaires	2002 Prévisions Révisées	2003 Prévisions budgétaires
Solde d'ouverture	100 000	100 000	173 600
Dépôt	0	70 000	0
Retrait	0	0	(80 000)
Gains	<u>4 300</u>	<u>3 600</u>	<u>3 000</u>
Solde de clôture	<u><u>104 300</u></u>	<u><u>173 600</u></u>	<u><u>96 600</u></u>

RECETTES BUDGÉTAIRES BRUTES 2002-2003
Milliers
\$

MINISTÈRE	<u>Compte ordinaire</u>	<u>Compte de capital</u>	<u>Compte à but spécial</u>	<u>Organisme de service spécial</u>	<u>Opérations inter-comptes</u>	<u>Recettes budgétaires brutes</u>
Agriculture, Pêches et Aquaculture	3 251					3 251
Entreprises Nouveau-Brunswick	12 314	485				12 799
Éducation	24 176		15 288			39 464
Environnement et Gouvernements locaux	2 983		4 650			7 633
Services familiaux et communautaires	62 745		4 906			67 650
Finances	4 227 268		556			4 227 824
Gouvernement général			1 218			1 218
Santé et Mieux-être	34 674	150	1 640			36 464
Justice	40 203		398			40 601
Assemblée législative	9					9
Ressources naturelles et Énergie	82 754	50	1 121			83 925
Bureau du contrôleur	52					52
Autres organismes	140 088					140 088
Sécurité publique	94 686		2 418	3 426		100 530
Société de développement régional	11 723	7 000		26 270	(15 706)	29 287
Approvisionnement et Services	969		505			1 474
Tourisme et Parcs	3 038			755		3 792
Formation et Développement de l'emploi	101 811		36	87 259	(62 549)	126 557
Transports	4 635	40 300		69 619	(68 969)	45 585
TOTAL :	4 847 377	47 985	32 736	187 328	(147 224)	4 968 202
Gains du fonds d'amortissement						240 000
Transfert du Fonds de stabilisation financière						80 000
RECETTES BUDGÉTAIRES BRUTES						<u><u>5 288 202</u></u>

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES BRUTES 2002-2003

Milliers

\$

MINISTÈRE	<u>Compte ordinaire</u>	<u>Compte de capital</u>	<u>Compte à but spécial</u>	<u>Organisme de service spécial</u>	<u>Opérations inter-comptes</u>	<u>Dépenses budgétaires brutes</u>
Agriculture, Pêches et Aquaculture	29 295	300				29 595
Entreprises Nouveau-Brunswick	30 822					30 822
Éducation	760 438	1 000	15 287			776 725
Environnement et Gouvernements locaux	52 226	1 457	4 650			58 333
Bureau du Conseil exécutif	4 758					4 758
Services familiaux et communautaires	697 905		2 002			699 907
Finances	80 959		56			81 015
Gouvernement général	231 495		1 218			232 713
Santé et Mieux-être	1 429 437	5 687	1 743			1 436 867
Affaires intergouvernementales	1 952					1 952
Justice	40 293		357			40 650
Assemblée législative	13 770					13 770
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes	180 334					180 334
Ressources naturelles et Énergie	91 549	1 000	1 200			93 749
Bureau du contrôleur	5 101					5 101
Bureau des ressources humaines	5 761					5 761
Cabinet du premier ministre	1 179					1 179
Sécurité publique	91 230		2 418	3 725		97 373
Société de développement régional	49 512	21 887		26 270	(15 706)	81 963
Service de la dette publique	685 000					685 000
Approvisionnement et Services	87 494	57 860	2 205			147 559
Tourisme et Parcs	24 982	500		802		26 284
Formation et Développement de l'emploi	205 612		36	87 259	(62 549)	230 358
Transports	148 332	168 100		57 619	(68 969)	305 082
DÉPENSES BUDGÉTAIRES BRUTES	<u>4 949 436</u>	<u>257 791</u>	<u>31 172</u>	<u>175 675</u>	<u>(147 224)</u>	<u>5 266 850</u>

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE PAR SOURCE

Milliers

\$

Année se terminant le 31 mars

	2002 Prévisions budgétaires	2002 Prévisions révisées	2003 Prévisions budgétaires
DE PROVENANCE INTERNE			
Taxes et impôts			
Impôt sur le revenu des particuliers	903 100	909 600	922 500
Impôt sur le revenu des corporations	158 000	179 900	142 300
Taxe sur les minéraux métalliques	3 000	3 000	6 400
Impôt foncier provincial	272 000	280 000	297 310
Taxe de vente harmonisée	691 000	660 000	699 000
Taxe sur l'essence et les carburants	184 000	188 000	210 000
Taxe sur le tabac	50 000	63 000	70 000
Taxe sur le pari mutuel	60	80	80
Taxe sur les primes d'assurance	25 800	28 500	28 500
Taxe sur le transfert de biens réels	3 000	3 400	3 800
Taxe sur le capital des grandes corporations	32 000	39 010	34 900
Taxe sur le capital des corporations financières	8 400	8 900	8 600
Total partiel : taxes et impôts	2 330 360	2 363 390	2 423 390
Produits de placements	156 208	120 602	164 544
Licences et permis	94 872	95 255	96 815
Vente de biens et services	83 664	85 526	84 728
Redevances	59 560	57 132	63 458
Recettes des loteries	80 031	90 018	110 023
Amendes et intérêts de pénalités	1 711	1 746	1 701
Recettes diverses	14 152	15 720	15 136
TOTAL : RECETTES DE PROVENANCE INTERNE	2 820 558	2 829 388	2 959 794
Subventions inconditionnelles - Canada			
Paiements de péréquation	1 217 000	1 321 270	1 202 000
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	490 000	494 889	494 400
Autres	1 900	1 900	1 900
Total partiel : subventions inconditionnelles - Canada	1 708 900	1 818 059	1 698 300
Subventions conditionnelles - Canada	177 729	190 505	189 283
TOTAL : SUBVENTIONS DU CANADA	1 886 629	2 008 564	1 887 583
TOTAL : RECETTES BRUTES AU COMPTE ORDINAIRE	4 707 187	4 837 952	4 847 377

Note: Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

DETTE NETTE
Millions
\$

	Année se terminant le 31 mars		
	2001 Montants réels	2002 Prévisions révisées	2003 Prévisions budgétaires
Dettes nettes au 31 mars de l'année précédente	6 807,7	6 625,9	6 518,9
Diminution (augmentation) de la dette nette pour l'année	181,8	107,0	(58,7)
Dettes nettes — fin d'année	6 625,9	6 518,9	6 577,6